

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1^{er} juin 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Régnald Gabriele.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-06-516 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1^{er} juin 2015 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 5.4 Expropriation / Lot 2 325 618 / 295, rue Chicoine / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

Et en y retirant le point suivant :

- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-15-09 / Réhabilitation d'une partie de la conduite d'eau potable de la rue Lafleur par la technique de réhabilitation sans tranchée

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 19 mai 2015
3. **Période de questions**
4. **Affaires du Conseil**
 - 4.1 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Tournoi de golf annuel 2015 / Commandites
 - 4.2 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Aide financière
 - 4.3 Maison Trestler / Concert bénéfique « Chaplin en trois mouvements... » / Achat de billets
5. **Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Modification de bail / Vidéotron / 31, rue de la Fabrique / Premier amendement / Autorisation de signature
 - 5.2 Expropriation / Lot 1 545 688 / Terrain non aménagé / Rue Chicoine / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

- 5.3 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / 9268-0354 Québec inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-003915-157
- 5.4 Expropriation / Lot 2 325 618 / 295, rue Chicoine / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 mai 2015
- 6.2 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2015
- 6.3 Remboursement des frais d'entretien facturés et non effectués de systèmes UV

7. Ressources humaines

- 7.1 Service des finances et de la trésorerie / Démission / Commis aux comptes à payer
- 7.2 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Agente de bureau 2
- 7.3 Service de l'informatique et de la géomatique / Départ à la retraite / Technicien en informatique
- 7.4 Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- 7.5 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire
- 7.6 Service des loisirs et de la culture / Structure organisationnelle / Modification complémentaire / Appellation de poste
- 7.7 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Arts et culture

- 10.1 Les Arts et la Ville / Conseil d'administration / Nomination d'un membre
- 10.2 Comité consultatif de la culture / Réunion du 30 avril 2015

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.2 Tournoi de volleyball de plage Les Citadins / Parc de la Paix / Autorisation et soutien logistique

12. Protection publique

13. Travaux publics

- 13.1 Entente / Travaux de tonte de gazon sur les abords de l'autoroute 20 / Ministère des Transports / Autorisation de signature
- 13.2 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-08 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité - Aqueduc

14. Eaux

- 14.1 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

15. Services techniques

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 mai 2015
- 16.2 PIIA / 22800, chemin Dumberry / Modifications architecturales au bâtiment « A » / Révision du rendu architectural et modification de l'aménagement du stationnement / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-63
- 16.3 PIIA / 22600 à 22800, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes sur poteau / Lot 2 437 662 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-64

- 16.4 PIIA / 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 4 546 640 / Zone C3-218 / CCU n° 15-05-65
- 16.5 Dérogation mineure / 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Panneaux d'aluminium / Recouvrement extérieur / Lot 4 546 640 / Zone C3-218 / CCU n° 15-05-66
- 16.6 PIIA / 401, boulevard Harwood, local 12b / Porte-fenêtre sur la façade avant / Lots 1 545 501 et 1 545 564 / Zone C3-755 / CCU n° 15-05-67
- 16.7 PIIA / 401, boulevard Harwood, local 12b / Modification d'une enseigne existante / Lots 1 545 501 et 1 545 564 / Zone C3-755 / CCU n° 15-05-68
- 16.8 Dérogation mineure / 401, boulevard Harwood, local 12b / Enseignes sur une même façade / Lots 1 545 501 et 1 545 564 / Zone C3-755 / CCU n° 15-05-69
- 16.9 Dérogation mineure / 2133, rue des Malards / Distance / Piscine creusée / Ligne latérale / Lot 3 477 989 / Zone H1-223 / CCU n° 15-05-70
- 16.10 PIIA / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 15-05-71
- 16.11 PIIA / Rue Henry-Ford / Nouvelle enseigne sur pylône communautaire / Lot 4 460 272 / Zone I2-652 / CCU n° 15-05-72
- 16.12 Dérogation mineure / Rue Henry-Ford / Enseigne sur pylône communautaire / Lot 4 460 272 / Zone I2-652 / CCU n° 15-05-73
- 16.13 PIIA / 22700, chemin Dumberry / Nouvelle enseigne / Lot 5 646 841 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-74
- 16.14 PIIA / 22800, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes au mur / Nouvelle enseigne sur pylône communautaire / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-75
- 16.15 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 101 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-05-76
- 16.16 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 100 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-05-77
- 16.17 PIIA / 3661 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne sur pylône / Lot 1 673 916 / Zone I3-832 / CCU n° 15-05-78
- 16.19 PIIA / 31, avenue de la Fabrique / Construction d'un abri / Partie du lot 1 546 430 / CCU n° 14-10-170 / Modification de la résolution 14-11-1115

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1708 / Règlement fixant le traitement des élus municipaux
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1623-05 / Utilisation extérieure de l'eau potable
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-06-517 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 19 mai 2015 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

15-06-518 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-06-519 Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore / Tournoi de golf annuel 2015 / Commandites

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$, à raison de deux commandites d'un trou de 500 \$ chacune, soit versé à la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 3 juin 2015;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-520 Festival de cirque Vaudreuil-Dorion / Aide financière

CONSIDÉRANT que l'organisme Festival de cirque Vaudreuil-Dorion a encouru des dépenses supplémentaires imprévues lors de l'édition 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière de 10 750 \$ soit accordée à Festival de cirque Vaudreuil-Dorion;

QUE cette aide soit financée par le surplus accumulé non affecté et que le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-521 Maison Trestler / Concert bénéfique « Chaplin en trois mouvements... » / Achat de billets

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfique « Chaplin en trois mouvements... » organisé par la Maison Trestler;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux billets mécènes au montant de 125 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le concert bénéfique « Chaplin en trois mouvements... » qui se tiendra à la Maison Trestler le 17 juin 2015;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-522 Modification de bail / Vidéotron / 31, rue de la Fabrique / Premier amendement / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le bail n° MT524-03 en cours entre la Ville et Vidéotron ltée, opérant maintenant sous le nom de Vidéotron S.E.N.C., pour la location d'une partie du lot 1 546 430 et de la tour d'eau sise au 31, rue de la Fabrique, afin d'y installer un abri d'équipements ainsi que des antennes émettrices et réceptrices;

CONSIDÉRANT que la Ville, par ses résolutions 14-11-1115 et 15-06-559, accepte la demande de Vidéotron S.E.N.C. pour le projet de construction d'un nouvel abri au sol représentant un empiètement supplémentaire sur le lot 1 546 430 de 6,70 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que Vidéotron S.E.N.C. demande également l'ajout de trois antennes réceptrices et émettrices sur ladite tour ainsi que trois périodes de prolongation consécutives de cinq années chacune;

CONSIDÉRANT que ces ajouts ne sont pas couverts par le bail en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un amendement au bail à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer avec Vidéotron S.E.N.C., pour et au nom de la Ville, le premier amendement au bail n° MT524-03 afin de permettre un empiètement supplémentaire de 6,70 mètres carrés sur le lot 1 546 430 pour la construction d'un nouvel abri, l'installation de trois antennes supplémentaires sur la tour d'eau ainsi que l'ajout de trois périodes de prolongation consécutives de cinq années chacune, le tout en contrepartie d'un loyer annuel additionnel de 2 910 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

15-06-523 Expropriation / Lot 1 545 688 / Terrain non aménagé / Rue Chicoine / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le cadre du projet de revitalisation du boulevard Harwood, de procéder à l'acquisition du lot 1 545 688 situé sur la rue Chicoine à des fins de réserve foncière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot 1 545 688 à des fins de réserve foncière;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé non affecté et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment opportun sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-524 Mandat / Services professionnels juridiques / Recours judiciaire / 9268-0354 Québec inc. / C.S. Beauharnois n° 760-17-003915-157

CONSIDÉRANT le recours entrepris en dommage et en mandamus par 9268-0354 Québec inc. contre la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le n° 760-17-003915-157;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un avocat afin de représenter la Ville devant cette instance et toute autre impliquant les mêmes parties;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit mandaté M^e Marc-André LeChasseur afin de représenter la Ville dans le dossier identifié ci-haut et dans toute instance mue entre les mêmes parties.

« ADOPTÉE »

15-06-525 Expropriation / Lot 2 325 618 / 295, rue Chicoine / Fins de réserve foncière / Revitalisation du boulevard Harwood

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le cadre du projet de revitalisation du boulevard Harwood, de procéder à l'acquisition du lot 2 325 618 situé sur la rue Chicoine à des fins de réserve foncière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'expropriation du lot 2 325 618 à des fins de réserve foncière;

QUE la Ville mandate la firme RSSP Avocats afin d'entreprendre la procédure d'expropriation requise;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette opération soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux et que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques requis au moment propice sur présentation des pièces justificatives par le greffier;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-526 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 mai 2015

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 mai 2015 totalisant un montant de 1 390 670,42 \$.

15-06-527 États des revenus et dépenses / 1^{er} semestre 2015

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville au 30 avril 2014 et 2015 ainsi que les revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2015 comparés à ceux apparaissant au budget 2015.

15-06-528 Remboursement des frais d'entretien facturés et non effectués de systèmes UV

CONSIDÉRANT que le coût d'un entretien est inclus dans le tarif du permis pour une installation de système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et que certaines installations terminées à la fin des années 2013 et 2014 n'ont pas bénéficié de l'entretien;

CONSIDÉRANT qu'un tarif annuel est imposé aux propriétaires de tout immeuble muni d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet à compter de l'exercice qui suit celui au cours duquel le permis a été émis en vue d'en assurer l'entretien et que pour l'année 2014 certains entretiens n'ont pas été effectués;

CONSIDÉRANT la liste préparée par la division - Environnement et révisée par le Service des finances et de la trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville rembourse les frais d'entretien inclus dans le coût du permis aux propriétaires dont l'entretien du système n'a pas été effectué dans l'année civile de l'émission du permis des années 2013 et 2014;

QUE la Ville rembourse aux propriétaires d'un immeuble muni d'un système de traitement tertiaire imposés en 2014 le coût des entretiens non effectués au cours de l'année 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-529 Service des finances et de la trésorerie / Démission / Commis aux comptes à payer

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Nathalie Roussel, commis aux comptes à payer au sein du Service des finances et de la trésorerie, en date du 14 mai 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Nathalie Roussel, commis aux comptes à payer au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 30 mai 2015;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

15-06-530 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Linda Hogue, agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la culture, en date du 11 mai 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M^{me} Linda Hogue, agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} août 2015;

QUE la Ville remercie M^{me} Hogue pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses 32 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

15-06-531 Service de l'informatique et de la géomatique / Départ à la retraite / Technicien en informatique

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Michel Jeurond, technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique, en date du 14 mai 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Michel Jeurond, technicien en informatique au sein du Service de l'informatique et de la géomatique, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2015;

QUE la Ville remercie M. Jeurond pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses 25 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

15-06-532 Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve le Programme de prévention en santé et sécurité au travail et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-06-533 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Jessica Dumoulin, commis aux prêts temporaire au sein du Service des loisirs et de la culture, en date du 8 mai 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Jessica Dumoulin, commis aux prêts temporaire au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 25 mai 2015;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

« ADOPTÉE »

**15-06-534 Service des loisirs et de la culture / Structure organisationnelle /
Modification complémentaire / Appellation de poste**

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle du Service des loisirs et de la culture implantée le 9 février 2015 en vertu de la résolution 15-02-112, laquelle a été modifiée par la résolution 15-05-486;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter une modification complémentaire à ladite structure organisationnelle;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'appellation du poste de chef de division – Action et médiation culturelle soit renommée comme suit :

- chef de division – Culture et vie communautaire;

ET QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**15-06-535 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier
saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-949;

CONSIDÉRANT la prolongation de la période d'essai de M. Jean-Luc Boucher, journalier régulier saisonnier, afin qu'il puisse compléter sa démarche dans le but d'obtenir son permis de conduire classe 3 tel qu'exigé;

CONSIDÉRANT que M. Boucher a présenté une preuve de l'obtention de son permis de conduire classe 3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Jean-Luc Boucher dans son poste de journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 2 juin 2015;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Boucher.

« ADOPTÉE »

15-06-536 Les Arts et la Ville / Conseil d'administration / Nomination d'un membre

CONSIDÉRANT l'importance du réseau Les Arts et la Ville;

CONSIDÉRANT les actions menées par la Ville en lien avec la philosophie du réseau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de M. Michel Vallée, directeur du Service des loisirs et de la culture, à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Arts et la Ville au siège dédié aux fonctionnaires municipaux.

« ADOPTÉE »

15-06-537 Comité consultatif de la culture / Réunion du 30 avril 2015

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif de la culture le 30 avril 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-538 Tournoi de volleyball de plage Les Citadins / Parc de la Paix / Autorisation et soutien logistique

CONSIDÉRANT la tenue du tournoi de volleyball de plage Les Citadins le 4 juillet 2015 dans le parc de la Paix;

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation et de soutien logistique nécessaires au bon déroulement de l'événement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'utilisation du parc de la Paix pour le tournoi de volleyball de plage organisé par le club Les Citadins le 4 juillet 2015;

QUE soit autorisée la vente de nourriture sur le site et que la vente d'alcool soit autorisée conditionnellement à l'obtention d'un permis émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux;

QUE le Service des loisirs et de la culture assure le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation de l'événement par le prêt du matériel requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'au directeur du Service des travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise.

« ADOPTÉE »

15-06-539 Entente / Travaux de tonte de gazon sur les abords de l'autoroute 20 / Ministère des Transports / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Ville et le ministère des Transports pour les travaux de tonte de gazon sur les abords de l'autoroute 20 dans les limites de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec le ministère des Transports pour les travaux de tonte de gazon sur les abords de l'autoroute 20 dans les limites de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour une période de trois années consécutives se terminant au plus tard le 30 septembre 2017 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

15-06-540 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-15-08 / Fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité - Aqueduc

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division - Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 20 mai 2015, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-15-08 à l'égard de la fourniture d'un camion d'intervention pour l'unité – Aqueduc.

« ADOPTÉE »

15-06-541 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 181 303,50 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

15-06-542 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 12 mai 2015

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-543 PIIA / 22800, chemin Dumberry / Modifications architecturales au bâtiment « A » / Révision du rendu architectural et modification de l'aménagement du stationnement / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-63

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-63 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, la demande de modifications architecturales au bâtiment « A » et la modification de l'aménagement du stationnement, le tout tel que montré au document préparé par Groupe Harden inc. en date de mai 2015, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- obtenir le détail technique des panneaux métalliques afin de valider que l'assemblage respecte le visuel présenté au plan;
- déplacer le futur trottoir du côté ouest de l'accès plutôt que du côté est;
- modifier la sortie sur le chemin Dumberry afin de faciliter la sortie des véhicules lourds de type 53 pieds;
- au lieu d'éliminer les bordures de béton tel que proposé, aménager plutôt des bordures surmontables, c'est-à-dire abaisser jusqu'au niveau de pavage certaines parties afin de permettre la manœuvre des véhicules lourds;
- fournir le détail technique des manœuvres pour les camions de type 53 pieds;
- ajouter autour de tous les conteneurs semi-enfouis des arbustes-conifères et du phragmite afin qu'ils soient dissimulés de la voie publique.

« ADOPTÉE »

15-06-544 PIIA / 22600 à 22800, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes sur poteau / Lot 2 437 662 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-64

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-64 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22600 à 22800, chemin Dumberry, l'installation de deux nouvelles enseignes sur poteau (HARDEN Place Cité Vaudreuil), le tout tel que montré aux nouveaux plans concepts révisés par Le Groupe Médiagraphe et présentés au document du Groupe Harden du mois de mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-545 PIIA / 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 4 546 640 / Zone C3-218 / CCU n° 15-05-65

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-65 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet de nouvelle construction commerciale, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- qu'une dérogation mineure soit acceptée afin d'autoriser des panneaux d'aluminium comme matériaux de recouvrement extérieur pour le mur de la façade avant;
- que l'éclairage soit muni d'un mécanisme avec minuterie pour diminuer de 50 % sa capacité entre 21 h et 7 h et que les détails techniques du mécanisme soient fournis avant l'émission du permis;

- que les deux îlots de verdure entre les espaces de stationnement pour véhicules neufs et usagés soient de dimensions équivalentes à une case de stationnement afin de permettre la viabilité des arbres et arbustes aménagés;
- que les deux îlots de verdure entre les espaces de stationnement pour véhicules neufs et usagés soient composés d'un minimum d'un arbre et d'arbustes conifères offrant une bonne densité afin de dissimuler les espaces de stationnement derrière;
- que tous les équipements mécaniques au toit soient dissimulés derrière un écran fait de persiennes en aluminium;
- que les enseignes fassent l'objet d'une analyse distincte.

« ADOPTÉE »

15-06-546 Dérogation mineure / 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Panneaux d'aluminium / Recouvrement extérieur / Lot 4 546 640 / Zone C3-218 / CCU n° 15-05-66

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par 9119-4860 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-66 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mai 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 7, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser des panneaux d'aluminium comme matériaux de recouvrement extérieur pour le mur de la façade avant en dérogation à l'article 3.2.91.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui les prohibe, le tout tel que présenté au dossier n° 14 131, page A 300, préparé par M. Daniel Levasseur, architecte, en date du 6 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-547 PIIA / 401, boulevard Harwood, local 12b / Porte-fenêtre sur la façade avant / Lots 1 545 501 et 1 545 564 / Zone C3-755 / CCU n° 15-05-67

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-67 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 401, boulevard Harwood, local 12b, le projet de nouvelle porte-fenêtre sur la façade avant, le tout tel que montré aux documents préparés par M^{me} Josée Ménard en date du 15 avril 2015, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que l'occupant fournisse, avant l'émission du permis, l'approbation écrite du propriétaire acceptant le projet;
- aucune marchandise ou produit ne pourra être installé sur le trottoir extérieur.

« ADOPTÉE »

15-06-548 PIIA / 401, boulevard Harwood, local 12b / Modification d'une enseigne existante / Lots 1 545 501 et 1 545 564 / Zone C3-755 / CCU n° 15-05-68

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-68 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 401, boulevard Harwood, local 12b, la demande de modification d'une enseigne existante, le tout tel que montré aux documents préparés par M^{me} Josée Ménard en date du 15 avril 2015, et ce, sous réserve cependant qu'une dérogation mineure soit acceptée.

« ADOPTÉE »

15-06-549 Dérogation mineure / 401, boulevard Harwood, local 12b / Enseignes sur une même façade / Lots 1 545 501 et 1 545 564 / Zone C3-755 / CCU n° 15-05-69

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Foyer Gaz climatisation et chauffage;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-69 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mai 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 401, boulevard Harwood, local 12b;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 401, boulevard Harwood, local 12b, afin d'autoriser deux enseignes sur une même façade de bâtiment en dérogation à l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 qui en autorise qu'une seule.

« ADOPTÉE »

15-06-550 Dérogation mineure / 2133, rue des Malards / Distance / Piscine creusée / Ligne latérale / Lot 3 477 989 / Zone H1-223 / CCU n° 15-05-70

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M. Fendekian Levon;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mai 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2133, rue des Malards;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2133, rue des Malards, afin d'autoriser une piscine creusée à une distance de 1,30 mètre de la ligne latérale en dérogation à l'article 2.2.19.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 1,50 mètre.

« ADOPTÉE »

15-06-551 PIIA / 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Agrandissement du bâtiment principal / Lot 1 674 017 / Zone H5-420 / CCU n° 15-05-71

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-71 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 1039, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'agrandissement du bâtiment principal, le tout tel que montré aux plans préparés par M. Michel Pintal, technologue en architecture, et par la firme André Pilon, ingénieur-conseil, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que toutes les exigences du permis n° 2013-22752 soient respectées avant l'émission du permis de l'agrandissement;
- le dépôt de plans complets pour la construction conformément à la réglementation municipale;
- l'approbation du plan de gestion des eaux pluviales par la division - Technique de la Ville;
- l'approbation des plans projets par le Service de sécurité incendie de la Ville.

« ADOPTÉE »

15-06-552 PIIA / Rue Henry-Ford / Nouvelle enseigne sur pylône communautaire / Lot 4 460 272 / Zone I2-652 / CCU n° 15-05-72

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-72 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la demande de nouvelle enseigne pylône communautaire sur la rue Henry-Ford (lot 4 460 272), le tout tel que montré au document préparé par Enseignes Pattison en date du 19 mars 2015, page 1/3 à 3/3, et ce, conditionnellement à ce qu'une dérogation mineure soit acceptée.

« ADOPTÉE »

15-06-553 Dérogation mineure / Rue Henry-Ford / Enseigne sur pylône communautaire / Lot 4 460 272 / Zone I2-652 / CCU n° 15-05-73

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Petax investissements inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-73 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 mai 2015 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard d'une nouvelle enseigne sur pylône communautaire sur la rue Henry-Ford (lot 4 460 272);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure afin d'autoriser une enseigne sur pylône communautaire sur un terrain autre que celui auquel elle réfère (lot 4 460 272 sur la rue Henry-Ford) en dérogation à l'article 2.2.20.5.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit, et ce, conditionnellement à ce que seules les enseignes installées sur ladite enseigne sur pylône soient pour les commerces existants ou futurs situés à l'intérieur du triangle délimité par la route Harwood, le chemin de fer et l'autoroute 30.

« ADOPTÉE »

15-06-554 PIIA / 22700, chemin Dumberry / Nouvelle enseigne / Lot 5 646 841 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-74

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-74 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22700, chemin Dumberry, la demande de nouvelle enseigne, le tout tel que montré au document préparé par Enseignes Lettranet inc., projet 150328, en date du 9 avril 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-555 PIIA / 22800, chemin Dumberry / Nouvelles enseignes au mur / Nouvelle enseigne sur pylône communautaire / Lot 5 423 844 / Zone C3-123 / CCU n° 15-05-75

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-75 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 22800, chemin Dumberry, la demande de deux nouvelles enseignes au mur et une nouvelle enseigne sur pylône communautaire, le tout tel que montré au document préparé par Enseignes Lettranet inc., projet 150449, en date du 30 avril 2015, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- retirer le mot « mobilier » de l'enseigne;
- avant l'émission du permis pour les enseignes aux murs, attendre que le concept d'affichage général du Groupe Harden soit déposé et accepté.

« ADOPTÉE »

15-06-556 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 101 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-05-76

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-76 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 980, avenue Saint-Charles, local 101, la demande de nouvelle enseigne au mur, le tout tel que montré au plan révisé préparé par SB Design, en date du 23 mars 2015, qui propose un boîtier de 4 pouces.

« ADOPTÉE »

15-06-557 PIIA / 980, avenue Saint-Charles, local 100 / Nouvelle enseigne au mur / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 15-05-77

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-77 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 980, avenue Saint-Charles, local 100, la demande de nouvelle enseigne au mur, le tout tel que montré au plan préparé par SB Design en date du 15 avril 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-558 PIIA / 3661 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle enseigne sur pylône / Lot 1 673 916 / Zone I3-832 / CCU n° 15-05-78

CONSIDÉRANT la recommandation n° 15-05-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 mai 2015;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3661 à 3701, boulevard de la Cité-des-Jeunes, la demande de nouvelle enseigne sur pylône, le tout tel que montré au document préparé par Enseignes Décor design en date du 9 avril 2015 et au plan d'implantation en date du 24 octobre 2014.

« ADOPTÉE »

15-06-559 PIIA / 31, avenue de la Fabrique / Construction d'un abri / Partie du lot 1 546 430 / CCU n° 14-10-170 / Modification de la résolution 14-11-1115

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1115 acceptant, à l'égard de l'immeuble sis au 31, avenue de la Fabrique, le projet de construction d'un abri, et ce, sous réserve de certaines conditions;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé un nouveau plan sous le même numéro, mais daté du 13 mai 2015;

CONSIDÉRANT que les modifications y apparaissant ne changent en rien l'architecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 14-11-1115 en conséquence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la date d'émission du plan apparaissant au premier paragraphe de la résolution 14-11-1115 soit remplacée par le 13 mai 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-560 Adoption / Règlement n° 1708 / Règlement fixant le traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1708 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1708 intitulé :

« Règlement fixant le traitement des élus municipaux ».

« ADOPTÉE »

15-06-561 Avis de motion / Règlement n° 1623-05 / Utilisation extérieure de l'eau potable

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable n° 1623.

15-06-562 Adoption / Règlement n° 1275-231 / Normes / Garages en sous-sol / Habitations unifamiliales / Accès des véhicules

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-231 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 mai 2015 un second projet de règlement différent du premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-231 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-231 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre et établir des normes pour les garages en sous-sol d'habitations unifamiliales et pour l'accès des véhicules à ceux-ci ».

« ADOPTÉE »

15-06-563 Adoption / Règlement n° 1274-20 / Permis, certificats et régie interne / Contenants de dons caritatifs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1274-20 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 mai 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1274-20 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-20 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs ».

« ADOPTÉE »

15-06-564 Adoption / Règlement n° 1275-229 / Contenants de dons caritatifs

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 mai 2015 un premier projet de règlement portant le n° 1275-229 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 mai 2015 à 19 h;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 mai 2015 un second projet de règlement identique au premier;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-229 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-229 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'encadrer les contenants de dons caritatifs ».

« ADOPTÉE »

15-06-565 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Utilisation du parc Pinault et fermeture partielle de la rue Provencher pour la tenue d'une fête de voisins le 15 août 2015;
- Tenue d'un lave-auto au 50, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le 6 juin 2015 (remis au lendemain en cas de mauvais temps);
- Tenue de l'événement « Journée des enfants » dans le stationnement du 580, avenue Saint-Charles, le 6 juin 2015;
- Autorisations diverses dans le cadre de la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion les 5, 6 et 7 juin 2015;
- Travaux urgents de modernisation du réseau Vidéotron le 14 mai 2015;
- Tenue d'une soirée d'ouverture de la terrasse au 84, boulevard Harwood, le 23 mai 2015;
- Vente de produits alcoolisés sur le site de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil le 18 juin 2015.

« ADOPTÉE »

15-06-566 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

15-06-567 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

15-06-568 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 24 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier